

Descriptif

Objet	:	Confignon - concours pour des logements les Hutins et mise en valeur des espaces publics
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Sélective pour retenir au maximum 15 groupes
Mandat	:	Equipe pluridisciplinaire composée pour : La phase sélective : architecte et ingénieur civil Le concours : plus architecte paysagiste
Date de publication dans la FAO	:	21 juin 2018
Délai de rendu	:	Dossiers de sélection : 22 août 2018, 12h00 Projet du concours : 8 février 2019
Adjudicateur	:	Fondation pour le logement à Confignon et Commune de Confignon, Concours d'architecture – Logements Les Hutins – Confignon, p/a Mairie de Confignon, Chemin de Moulraz 2, 1232 Confignon
Organisateur	:	Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA, Chemin du Foron 16, 1226 Thônex-Genève
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Jury	:	Président

- Monsieur Jean-Marc Ruffieux, architecte HES - FAS - SIA, Fribourg

Vice-Présidence

- Madame Sylvie Jay, conseillère administrative, présidente de la fondation du logement de Confignon
- Madame Elisabeth Gabus-Thorens, conseillère administrative commune de Confignon

Membres professionnels

- Madame Tania Zein, architecte EPFL - FAS - SIA, Genève
- Madame Christina Zouboulakis, architecte EPFL - FSU - SIA, Lausanne
- Monsieur Pierre Bonnet, architecte EPFL - FAS, Genève
- Monsieur Olivier Favre, architecte SIA, Genève
- Monsieur Nicolas Ferraud, architecte paysagiste, Genève
- Monsieur Roger Kneuss, ingénieur civil, Fribourg

Membres non-professionnels

- Monsieur Samuel Dunant, conseiller municipal, vice-président de la Fondation du logement de Confignon
- Monsieur Nicolas Fournier, conseiller municipal
- Monsieur Jean-Claude Kormann, conseiller municipal

Membres Suppléants

- Monsieur Yvan Guillaume, conseiller municipal
- Monsieur Jérôme Grandchamp, architecte EPFL - SIA, Genève

Spécialistes conseils

- Monsieur Mario Rodriguez, secrétaire général adjoint commune de Confignon
- Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste construction, Bureau IEC SA
- Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office cantonal des autorisations de construire, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. OAC-DALE
- Monsieur Perrella, Office cantonal du logement et de la planification foncière, OCLPF-DALE
- M. Laurent Meiffren, DGT-DETA

Critères de sélection	:	Références du candidat :	50%
		Identification des enjeux et compréhension de la problématique :	30%
		Organisation du candidat (groupement) et qualification des personnes-clés :	20%
		Total	100%

Critères d'appréciation

: **Qualité urbanistique**

Ce point sera analysé sous l'aspect de l'adéquation de la proposition architecturale au contexte géographique et topographique.

- les qualités d'insertion du projet dans le site notamment en regard du bâti existant
- les qualités des espaces extérieurs

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles. Les éléments suivants seront tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des appartements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs ;
- la qualité de la distribution interne des logements, leur accessibilité; et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages, d'escaliers, ascenseur);
- les qualités du traitement des accès aux immeubles, des espaces extérieurs en relation étroite avec les immeubles.
- la cohérence des structures avec le projet d'architecture.

Qualité environnementale

La qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un quartier durable, respectueux de l'environnement.

Faisabilité économique

La faisabilité et viabilité économique du projet porteront notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

Somme des prix : La somme globale des prix et mentions a été calculée selon le règlement SIA 142 et le tableau de la commission SIA 142 pour le calcul des prix. Elle s'élève à CHF 1 62'000.- hors taxe. Elle est mise à disposition du jury pour l'attribution de 5 à 7 prix.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Fondation pour le logement à Confignon et Commune de Confignon, Concours d'architecture – Logements Les Hutins – Confignon, p/a Mairie de Confignon, Chemin de Murlaz 2, 1232 Confignon

Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA, Chemin du Foron 16, 1226 Thônex-Genève